

DIJON SPORT

découverte

JEUNES • ADULTES **trimestre**

DU 24 SEPTEMBRE ^{AD}
21 DÉCEMBRE 2018



INSCRIPTION
100%
INTERNET

CYCLE AUTOMNE 2018
HORS VACANCES SCOLAIRES



03 80 74 51 51
www.mydijon.fr
www.dijon.fr

Sommaire

Le mot du maire	3
Inscriptions par Internet	4
Tarifcation	6
★ ACTIVITÉS JEUNES	7
★ ACTIVITÉS ADULTES	14
Renseignements	18

La ville de Dijon, soucieuse de promouvoir la qualité éducative des temps de l'enfant, met en place le dispositif *Dijon sport découverte*. Ce dernier déclaré comme accueil collectif de mineurs (ACM) auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'intègre pleinement dans une démarche qualitative. À ce titre, il se doit de respecter des taux d'encadrement préalablement définis par la législation des ACM, à savoir :

Enfant de - de 6 ans : 1 éducateur sportif pour 8 enfants
Enfant de + de 6 ans : 1 éducateur sportif pour 12 enfants

De plus, les activités sont encadrées par des éducateurs tous diplômés qui sont soucieux de proposer aux enfants une évolution pédagogique permettant à chacun de s'inscrire dans une démarche de réussite éducative et sportive.

Pour sa nouvelle saison, **Dijon sport découverte trimestre-hors vacances scolaires** (anciennement CMIS) ouvre ses portes du lundi 24 septembre au vendredi 21 décembre 2018. Une quarantaine d'activités est proposée aux adultes, aux adolescents et aux enfants dès 2 ans sur le temps périscolaire, les mercredis, les samedis et les soirs après l'école.

Deux nouveautés au programme de cette saison : des séances de Pilate pour les adultes le jeudi de 18h à 19h à l'école municipale des sports Jean-Claude Mélinand et le "Pack midi actif" offrant la possibilité de faire plusieurs séances dans la semaine entre 12h20 et 13h20.

En indexant la tarification aux ressources familiales et en proposant des disciplines dans les différents quartiers, la ville de Dijon affiche sa volonté de faciliter l'accès au sport, facteur de cohésion sociale et d'épanouissement. La richesse de la programmation est couplée à un encadrement de qualité : quarante éducateurs sportifs spécifiquement formés interviennent chaque semaine et assurent le bon déroulement des séances dans un esprit convivial.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente session sportive.

François REBSAMEN

Maire de Dijon

Président de Dijon métropole

Ancien ministre



Inscriptions

100% INTERNET



sur mydijon.fr

**Du mardi 11 septembre 2018 à 8h
au dimanche 23 septembre 2018 à minuit**
dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire sur Internet aux activités *Dijon sport découverte trimestre* (ex centre municipal d'initiation sportive), c'est simple, il faut :

- Créer ou avoir un compte mydijon.fr
- Créer ou avoir un dossier famille pour accéder à votre espace famille
- Se rendre dans l'onglet "**Famille**" puis "**Mon espace famille**" et "**Inscription Dijon sport découverte trimestre**" ou "**Catalogue des activités**"

Les activités reprendront le **lundi 24 septembre**
jusqu'au **vendredi 21 décembre 2018**.

Pas d'activité durant les vacances scolaires
Du lundi 22 octobre
au dimanche 4 novembre 2018

Cycle automne 2018

✧ ATTENTION ✧

Votre "**Dossier famille**" devra être créé au minimum 24 heures avant toute demande d'inscription à *Dijon sport découverte*.

Aucune inscription ne pourra être effectuée avant ce délai.

Vous aurez ensuite accès aux inscriptions *Dijon sport découverte*. Vous recevrez un accusé de réception attestant de la prise en compte immédiate des inscriptions demandées.

Si toutefois vous ne pouvez pas constituer votre dossier famille depuis votre domicile :

→ Vous pouvez vous rendre au pôle accueil-informations : 11, rue de l'Hôpital (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h), ligne T2/arrêt Monge. Cette démarche devra elle aussi être faite au minimum 24 heures avant toute inscription.

→ Nous vous rappelons que les inscriptions prises par Internet peuvent être supprimées depuis votre fiche famille dans mydijon.fr. Après cette période aucune annulation ne peut être prise en compte sauf les motifs d'annulation bien spécifiés dans le règlement *Dijon sport découverte*, voté par le conseil municipal, accessible sur le site internet de la ville de Dijon mydijon.fr

→ De plus, la ville de Dijon se réserve le droit de modifier ses programmes et n'acceptera les inscriptions que dans la limite des places disponibles.





Tarification

Facturation unique adaptée aux revenus

Cette tarification permet de proposer des tarifs proportionnels aux ressources totales de la famille ou du foyer tenant compte de la composition familiale et du lieu de résidence.

Un coefficient fixé par le conseil municipal est appliqué sur les ressources pour déterminer le tarif trimestriel. Le règlement des activités s'effectuera suite à une facturation.

Le mode de calcul est le suivant :

$$(\text{Revenus annuels du foyer} \times \text{Taux d'effort}) / 100 / 12 \\ \times \text{Nombre de séances} = \text{Tarif trimestriel}$$

Un simulateur de tarif est disponible sur www.dijon.fr dans "Espace famille"

Tarif	DIJON					HORS DIJON				
	Nombre d'enfants					Nombre d'enfants				
	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
T1	0.095	0.082	0.069	0.058	0.048	0.123	0.106	0.090	0.075	0.063
T2	0.101	0.087	0.072	0.062	0.051	0.130	0.113	0.095	0.080	0.066
T3	0.161	0.139	0.117	0.098	0.082	0.209	0.181	0.152	0.127	0.107
T4	0.448	0.386	0.324	0.272	0.228	0.582	0.502	0.421	0.354	0.296
T5	0.544	0.469	0.393	0.330	0.277	0.706	0.609	0.512	0.429	0.360

Exemple :

Pour un foyer ayant des revenus imposables de 30 000€/an avec 1 enfant, habitant sur Dijon et souhaitant l'inscrire à une activité de 1h qui dure 9 séances :

$(30\ 000 \times 0.082) / 100 / 12 \times 9$ séances = 18,45€ pour le trimestre

T1	Activités proposant des séances hebdomadaires d'une durée de 1h (sauf activités équestres)
T2	Activités proposant des séances hebdomadaires d'une durée comprise entre 1h et 2h (sauf activités équestres)
T3	Activités proposant des séances hebdomadaires d'une durée comprise entre 2h et 4h et pack bien-être (sauf activités équestres)
T4	Activités équestres enfants
T5	Activités équestres adultes

☆ ACTIVITÉS JEUNES ☆



BASKET

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi	14h-15h	(T1)	11 séances	5-6 ans
Mercredi	15h15-16h15	(T1)	11 séances	4-5 ans
Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet				
Mercredi	14h-15h	(T1)	11 séances	6-8 ans
Mercredi	15h-16h30	(T2)	11 séances	8-10 ans
Gymnase Trémouille / Rue Pierre Prud'hon				



BOWLING CLASSIC

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Club partenaire - BCDCO				
Mercredi	14h-15h30	(T2)	11 séances	10-15 ans
Salle des sports de quilles / 73, rue de Dijon à Longvic				



DANSE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi	16h-17h	(T1)	11 séances	4-6 ans
Mercredi	17h-18h	(T1)	11 séances	4-6 ans
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand				
Chemin de la rente de la Cras				
Jeudi	16h30-17h30	(T1)	11 séances	4-6 ans
Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or				



ÉQUITATION

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Club partenaire - Étrier de Bourgogne				
Mardi	17h15-18h15	(T4)	11 séances	8-13 ans
Vendredi	19h-20h30	(T5)	11 séances	16 ans et +
Castel de la Colombière / Chemin de la Colombière				



★ ACTIVITÉS



ESCALADE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Lundi	17h30-18h30	(T1)	11 séances	5-6 ans
Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or				
Mardi	17h30-18h30	(T1)	11 séances	7-10 ans
Salle Cime Altitude 245 / Rue Marius Chanteur				
Mercredi	14h-15h	(T1)	11 séances	5-6 ans
Mercredi	15h-16h	(T1)	11 séances	5-6 ans
Mercredi	16h-17h	(T1)	11 séances	4-5 ans
Jeudi	17h15-18h15	(T1)	11 séances	4-5 ans
Vendredi	17h15-18h15	(T1)	11 séances	5-6 ans
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand Chemin de la rente de la Cras				



FOOTBALL

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi	14h-15h30	(T2)	11 séances	6-8 ans
Mercredi	15h30-17h	(T2)	11 séances	8-10 ans
Gymnase Jean Marion / Rue Marius Chanteur				
Samedi	14h-15h30	(T2)	10 séances	6-7 ans
Samedi	15h30-17h	(T2)	10 séances	7-10 ans
Gymnase des Valendons / Rue Eugène Bataillon				





GYMNASTIQUE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi	14h-15h	(T1)	11 séances	6-8 ans
Mercredi	15h15-16h15	(T1)	11 séances	9-12 ans

Centre sportif de la source / CC Fontaine d'Ouche (niveau haut)

Mercredi	16h-17h	(T1)	11 séances	3-4 ans
Mercredi	17h-18h	(T1)	11 séances	3-4 ans
Vendredi	17h15-18h15	(T1)	11 séances	4-6 ans

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras

Samedi	14h45-15h45	(T1)	10 séances	5-6 ans
Samedi	16h-17h	(T1)	10 séances	3-4 ans

Gymnase Mirande / Rue de Mirande



GYM PARENTS-ENFANTS

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Samedi	9h45-10h45	(T1)	10 séances	2-4 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	10 séances	2-4 ans

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras



GYM RYTHMIQUE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Samedi	14h-15h	(T1)	10 séances	4-6 ans
Samedi	15h-16h	(T1)	10 séances	4-6 ans

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand

Chemin de la rente de la Cras



★ ACTIVITÉS



HANDBALL

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Samedi	14h-15h	(T1)	10 séances	7-10 ans
Samedi	15h-16h	(T1)	10 séances	4-6 ans

Gymnase Camille Flammarion / Rue Camille Flammarion



JARDIN DES SPORTS

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi	16h30-17h30	(T1)	11 séances	3-4 ans
Samedi	15h15-16h15	(T1)	10 séances	4-6 ans
Samedi	16h30-17h30	(T1)	10 séances	3-4 ans

Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet



NATATION MULTISPORTS

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Mercredi	14h-17h	(T3)	11 séances	7-9 ans
----------	---------	------	-------------------	---------

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

→ Natation à chaque séance.

→ Discipline extérieure ou en salle suivant la météo.



PATINAGE SUR GLACE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi	14h-15h	(T1)	11 séances	6-10 ans
Mercredi	15h-16h	(T1)	11 séances	6-10 ans

Patinoire municipale / Boulevard Trimolet

→ Entrée sur la glace à 14h15 jusqu'à 15h et à 15h15 jusqu'à 16h.



PLONGÉE SOUS-MARINE

FICHE DE LIAISON, ATTESTATION DE NATATION
DE 25 MÈTRES ET CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE
À LA PLONGÉE SUBAQUATIQUE OBLIGATOIRES

Club partenaire - UCPA

Jeu	18h-19h30	(T2)	6 séances	8-12 ans
-----	-----------	------	------------------	----------

Piscine olympique de Dijon métropole / 12, rue Alain Bombard

→ Séance du 8 novembre au 13 décembre 2018.



ROLLER

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Lundi	16h30-17h30	(T1)	11 séances	4-6 ans
Mardi	16h30-17h30	(T1)	11 séances	4-6 ans
Jeudi	16h30-17h30	(T1)	11 séances	4-6 ans
Samedi	9h30-10h30	(T1)	10 séances	4-6 ans
Samedi	9h30-10h30	(T1)	10 séances	6-8 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	10 séances	4-6 ans
Samedi	10h45-11h45	(T1)	10 séances	8-10 ans

Skate-parc / Rue Général Delaborde

→ Séance du 8 novembre au 13 décembre 2018.



SPORTS NATURE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Mercredi	13h30-16h30	(T3)	11 séances	8-12 ans
----------	-------------	------	-------------------	----------

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



SPORTS DE COMBAT

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Mercredi	14h-15h	(T1)	11 séances	6-8 ans
----------	---------	------	-------------------	---------

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



☆ ACTIVITÉS



SPORTS DE RAQUETTES

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Samedi 14h-15h (T1) **10 séances** 6-10 ans
Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet



SPORTS D'OPPOSITION

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi 15h-16h (T1) **11 séances** 4-6 ans
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras

Samedi 14h15-15h15 (T1) **10 séances** 6-8 ans
Samedi 15h30-16h30 (T1) **10 séances** 4-6 ans
Gymnase Mirande / Rue de Mirande



TENNIS ÉDUCATIF

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi 14h30-15h30 (T1) **11 séances** 6-8 ans
Mercredi 15h30-16h30 (T1) **11 séances** 6-8 ans
Centre sportif de la source / CC Fontaine d'Ouche (niveau haut)





TENNIS DE TABLE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Club partenaire - DTT

Jeudi 17h30-18h30 (T1) **11 séances** 6-10 ans
Centre sportif de la source / CC Fontaine d'Ouche (niveau haut)



TIR À L'ARC

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Mercredi 14h-15h (T1) **11 séances** 7-10 ans
Mercredi 15h-16h (T1) **11 séances** 7-10 ans

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



TRAMPOLINE

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE

Mercredi 14h-15h (T1) **11 séances** 7-10 ans
Palais des sports / Rue Léon Mauris - entrée B



VTT

FICHE DE LIAISON OBLIGATOIRE
CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE

Mercredi 13h30-15h (T2) **11 séances** 6-8 ans
Mercredi 15h-16h30 (T2) **11 séances** 6-8 ans

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



☆ ACTIVITÉS



BADMINTON

Lundi	20h-21h30	(T2)	11 séances	18 ans et +
Mardi	19h-20h30	(T2)	11 séances	18 ans et +
Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet				
Mercredi	20h30-22h	(T2)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Henri Dunant / Rue Charles Oursel				
Jedi	20h30-22h	(T2)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Charles de Gaulle / Rue Nicolas de Staël				



ÉQUITATION

Club partenaire - Étrier de Bourgogne

Vendredi	19h-20h30	(T5)	11 séances	16 ans et +
Castel de la Colombière / Chemin de la Colombière				



FITBOXING

Lundi	18h30-19h30	(T1)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Trémouille / Rue Pierre Prud'hon				



FITNESS

Mardi	18h-19h	(T1)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Mirande / Rue de Mirande				
Vendredi	17h30-18h30	(T1)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or				
Vendredi	18h45-19h45	(T1)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Charles de Gaulle / Rue Nicolas de Staël				



FOOTBALL

Mardi	20h-22h	(T2)	11 séances	18 ans et +
Gymnase Charles de Gaulle / Rue Nicolas de Staël				

ADULTES



PACK FORME

Mercredi 9h30-11h30 (T2) **11 séances** 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras



PACK MUSCULATION

Mardi 19h30-21h (T2) **11 séances** 18 ans et +
Jeudi 19h30-21h (T2) **11 séances** 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras



PILATE

NOUVEAU

Jeudi 18h-19h (T1) **11 séances** 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras



RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Lundi 19h-20h (T1) **11 séances** 18 ans et +
Jeudi 18h30-19h30 (T1) **11 séances** 18 ans et +
Jeudi 19h30-20h30 (T1) **11 séances** 18 ans et +
Gymnase château de Pouilly / Rue Édouard Manet



STRETCHING

Mardi 17h30-19h (T2) **11 séances** 18 ans et +
Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or
Jeudi 18h-19h (T1) **11 séances** 18 ans et +
Gymnase Mirande / Rue de Mirande



PACK BIEN-ÊTRE

→ INSCRIPTION PAR TRIMESTRE

- . Forfait du lundi 24 septembre au vendredi 21 décembre 2018 (T3)
- . Facturation forfait de 8 séances
- . Possibilité de participer à plusieurs séances dans la semaine
- . 1 facture par trimestre



GYM D'ENTRETIEN

Lundi	18h15-19h15	(T3)	18 ans et +
Mardi	9h30-10h30	(T3)	18 ans et +
Mardi	18h30-19h30	(T3)	18 ans et +
Jeudi	9h30-10h30	(T3)	18 ans et +
Vendredi	9h30-10h30	(T3)	18 ans et +

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



FITNESS

Jeudi	18h30-19h30	(T3)	18 ans et +
-------	-------------	------	-------------

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



STRETCHING

Mardi	10h30-11h30	(T3)	18 ans et +
Mercredi	18h15-19h15	(T3)	18 ans et +
Jeudi	10h30-11h30	(T3)	18 ans et +
Vendredi	10h30-11h30	(T3)	18 ans et +

École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de la rente de la Cras



ADULTES

ACTIVITÉS MIDI ACTIF



BADMINTON

Lundi 12h15- 13h30 (T1) 11 séances 18 ans et +
Gymnase Bourroches / Boulevard Eugène Fyot



FITNESS

Lundi 12h20- 13h20 (T1) 11 séances 18 ans et +
Mardi 12h20- 13h20 (T1) 11 séances 18 ans et +
Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or
Vendredi 12h20- 13h20 (T1) 11 séances 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras



MARCHE NORDIQUE

Jeudi 12h20- 13h20 (T1) 11 séances 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras

NOUVEAU

PACK MIDI ACTIF

Possibilité de participer à **plusieurs séances dans la semaine.**



FITNESS

Lundi 12h20- 13h20 (T2) 18 ans et +
Mardi 12h20- 13h20 (T2) 18 ans et +
Gymnase Boivin / Rue de la Côte-d'Or
Vendredi 12h20- 13h20 (T2) 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras



MARCHE NORDIQUE

Jeudi 12h20- 13h20 (T2) 11 séances 18 ans et +
École municipale des sports Jean-Claude Mélinand
Chemin de rente de la Cras

RENSEIGNEMENTS

03 80 74 51 51

ATTENTION : seuls les renseignements sont donnés par téléphone, en aucun cas une inscription n'est possible par ce moyen.

Nous vous rappelons que les inscriptions prises par Internet peuvent être supprimées depuis votre fiche famille dans mydijon.fr durant la durée des inscriptions, après cette période aucune annulation ne peut être prise en compte sauf les motifs d'annulation bien spécifiés dans le règlement *Dijon sport découverte*, voté par le conseil municipal, accessible sur le site internet de la ville de Dijon mydijon.fr

De plus la ville de Dijon se réserve le droit de modifier ses programmes et n'acceptera les inscriptions que dans la limite des places disponibles.

PRESTATIONS

→ Toutes nos activités répondent aux normes fixées par la réglementation du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

→ L'opération *Dijon sport découverte trimestre* est déclarée comme accueil collectif de mineurs (ACM) auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

→ Les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. Les tarifs comprennent l'encadrement, le prêt du matériel spécifique, l'entrée dans les structures.

TARIFICATION

Toutes les activités proposées seront facturées sur la base d'un tarif personnalisé. Ce tarif est proportionnel aux revenus déclarés à l'administration fiscale avant tout abattement et tient compte de la composition familiale et du lieu de résidence. Les tarifs sont établis pour le trimestre et une facture sera envoyée à la fin de celui-ci dans les deux mois.

INSCRIPTIONS

Pour chaque activité, les limites d'âges sont précisément fixées. Nous ne pouvons, même à un jour près et pour des raisons de sécurité, contrevenir à cette règle.

ANNULATION

Les motifs d'annulation sont bien spécifiés dans le règlement *Dijon sport découverte*, voté par le conseil municipal, accessible sur le site internet de la ville de Dijon mydijon.fr

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

- La ville de Dijon décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires de l'activité.
- La ville de Dijon ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.
- Les participants devront vérifier que leur responsabilité civile - chef de famille ou multirisques habitation ou assurance extra-scolaire - couvre bien les activités choisies par eux-mêmes ou par leurs enfants et, le cas échéant, souscrire en complément une assurance individuelle accident (renseignez-vous auprès de votre assureur).
- Le dépôt de tout objet personnel dans les locaux utilisés se fait aux risques et périls des propriétaires.

RÈGLEMENT

- La ville de Dijon se réserve le droit de modifier ses programmes et n'accepte les inscriptions que dans la limite des places disponibles.
- Pour les inscriptions sur Internet, merci de vous présenter le premier jour des activités avec votre email de confirmation ainsi que les documents nécessaires : fiche sanitaire de liaison et/ou un certificat de non contre indication à la pratique des APS (pour les activités classées à risque) et/ou attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités nautiques en AL téléchargeables sur le site mydijon.fr
- Ces documents seront à remettre dûment complétés et signés au cadre technique conduisant l'activité lors de la première séance sous peine de ne pouvoir débiter le cycle d'initiation.

ACTIVITÉS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Prendre contact avec *Dijon sport découverte trimestre*, avant les inscriptions, afin de vérifier conjointement que l'activité est bien accessible en fonction du handicap du participant, de la configuration des locaux, du type de matériel utilisé et des compétences du cadre technique.

